

Arrêté N° 2020\_00284\_VDM

**SDI 19/297 - ARRETE DE MAINLEVÉE PARTIELLE DE PERIL GRAVE ET IMMINENT - 37 RUE FERNAND PAURIOL - 13005 MARSEILLE - PARCELLE N°205819 H0026**

**Nous, Maire de Marseille,**

Vu l'article L.2131.1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.511.1 à L.511.6, ainsi que les articles L.521.1 à L.521.4 du code de la construction et de l'habitation,

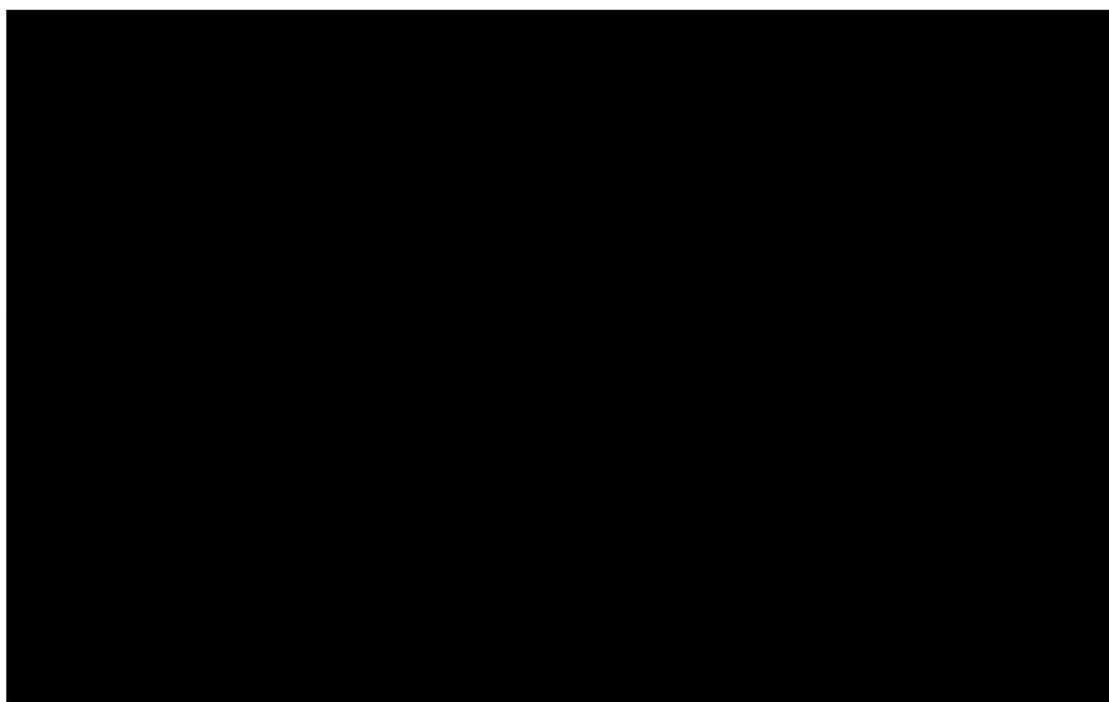
Vu les articles R.511.1 à R.511.11 du code de la construction et de l'habitation,

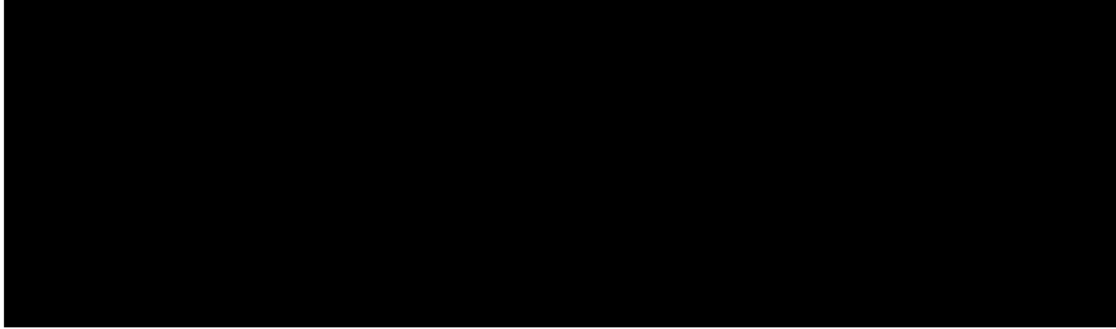
Vu l'article R.556.1 du code de justice administrative,

Vu l'arrêté de délégation de fonction consentie par le Maire n°14/252/SG du 14 avril 2014, à Monsieur Ruas en matière notamment de Police des Immeubles menaçant ruine et d'insécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation,

Vu l'arrêté de péril grave imminent n°2019\_03910\_VDM du 13 novembre 2019, interdisant pour raison de sécurité l'occupation et l'utilisation de l'immeuble sis 37 rue Fernand Pauriol, 13005 MARSEILLE,

Considérant l'immeuble sis 37, rue Fernand Pauriol, 13005 MARSEILLE, parcelle cadastrée n°205819 H0026, quartier Baille, appartenant, selon nos informations à ce jour, en copropriété aux personnes et sociétés listées ci-dessous, ou à leurs ayants droit :





Considérant le syndicat des copropriétaires de cet immeuble pris en la personne du 

Considérant l'attestation du Bureau d'Etudes POLY-STRUCTURES, domicilié 90 chemin de la Grave, 13013 MARSEILLE, représenté par Monsieur Michel BEAUDET, gérant, en date du 21 novembre 2019, certifiant que les travaux de purge et reconstitution en façade de l'immeuble sis 37 rue Fernand Pauriol, 13005 MARSEILLE, on été correctement réalisés,



Considérant l'attestation du Bureau d'Etudes POLY-STRUCTURES, représenté par Monsieur Michel BEAUDET, gérant, en date du 17 janvier 2020, certifiant que les travaux d'étaieement de l'immeuble sis 37 rue Fernand Pauriol, 13005 MARSEILLE, on été correctement réalisés et permettent la réintégration en toute sécurité des occupants des logements en fond de cour,

## ARRETONS

**Article 1** Il est pris acte de la réalisation des travaux attestés le 21 novembre 2019 et le 17 janvier 2020 par le Bureau d'Etudes POLY-STRUCTURES sur l'immeuble sis 37 rue Fernand Pauriol, 13005 MARSEILLE. L'occupation et l'utilisation des bâtiments en fond de cour, ainsi que du couloir reliant la cour de l'immeuble à la rue Fernand Pauriol, sont de nouveau autorisés.

L'occupation du trottoir le long de la façade de l'immeuble sis 37 rue Fernand Pauriol, 13005 MARSEILLE, est de nouveau autorisée.

**Article 2** Les logements et parties communes de l'immeuble situés dans le corps de bâtiment avec entrée sur la rue Fernand Pauriol, à l'exception du couloir reliant la cour à la rue, restent interdits à toute occupation et utilisation jusqu'à la réception d'une attestation d'un homme de l'art (Architecte, Ingénieur, Bureau d'Etude Technique Spécialisé,...) se prononçant sur la parfaite réalisation des travaux mettant fin durablement au péril .

**Article 3** Le présent arrêté sera notifié sous pli contre signature au syndicat des copropriétaires pris en la personne du   
 Celui-ci le transmettra aux propriétaires ayant des obligations d'hébergement, ainsi qu'aux occupants de l'immeuble.

**Article 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de secteur et sur la porte de l'immeuble.

**Article 5**

Le présent arrêté sera transmis au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Direction de la Voirie, au Bataillon de Marins Pompiers, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement, au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du lieu de situation de l'immeuble.

**Article 6**

Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7**

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Julien RUAS

Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de  
Marins-Pompiers et à la Prévention et la  
Gestion des Risques Urbains

Signé le : 6 février 2020